



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

passation

Question écrite n° 29864

Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le choix du cabinet de consultants auquel a eu recours la mission interministérielle sur le temps de travail, cabinet dirigé par un ancien directeur du personnel et des services généraux du ministère de l'économie et des finances. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le montant du marché de services et les modalités de l'appel à concurrence qui ont conduit au choix de ce cabinet.

Texte de la réponse

La lettre de mission adressée par le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation à M. Jacques Roche, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, le 18 février 1998, précisait qu'il pourrait « le cas échéant recourir à des expertises externes relatives à l'organisation du travail dans le secteur privé et public ». Compte tenu de l'ampleur des démarches à accomplir pour mener à bien cette mission, il a donc été décidé de recourir à l'aide d'un cabinet externe. S'agissant d'un marché d'un montant inférieur à 300 000 francs (TTC), l'intervention a fait l'objet d'une lettre de commande pour une somme globale et forfaitaire, basée sur le nombre de journées consacrées à la mission par le cabinet retenu. Celui-ci a été choisi parce qu'il réunissait à la fois de sérieuses compétences en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail, une connaissance approfondie du secteur privé et du secteur public, et une méthodologie d'intervention tout à fait adaptée aux travaux de terrain que la mission devait conduire. L'apport des intervenants externes a été jugé tout à fait positif, notamment leur appui méthodologique aux enquêtes de terrain, leur connaissance des démarches d'ARTT conduites dans des secteurs du privé professionnellement ou culturellement comparables au secteur public (secteur hospitalier, banques et assurances...) et leur participation directe à l'état des lieux, en particulier pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29864

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2785

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4749